

Renouvellement des plans en matière de recyclage et de réacheminement des déchets

Contexte

Le gouvernement du Manitoba a examiné le renouvellement des plans des programmes des organismes de gestion en matière de recyclage ou d'élimination sécuritaire des produits désignés, y compris les pneus, les déchets ménagers dangereux, le matériel électronique, les piles, les emballages de produits agricoles, l'huile usée ainsi que les filtres et les contenants usagés. Les organismes de gestion gèrent les produits en fin de vie et le réacheminement des déchets destinés aux décharges conformément aux règlements en matière de gestion pris en application de la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets. Environnement et du Changement climatique Manitoba demande aux organismes de gestion de renouveler leurs plans tous les cinq ans et de les lui soumettre aux fins d'approbation. Les plans des programmes 2018-2023 ont expiré le 30 juin 2023.

Les organismes de gestion ont consulté le public et les parties prenantes concernant les plans de leurs programmes avant de les soumettre à Environnement et du Changement climatique Manitoba. Quatre gestionnaires ont tenu conjointement un webinaire public, d'autres ont distribué leurs plans et sollicité des commentaires, tandis que d'autres encore ont recueilli des commentaires du public sur leurs sites Web et leurs comptes de médias sociaux. En plus de la mobilisation des organismes de gestion, le gouvernement du Manitoba, par l'intermédiaire de Participation MB, a demandé au public de fournir des commentaires avant l'expiration des plans des programmes de gestion le 30 juin 2023. Environnement et du Changement climatique Manitoba a utilisé les commentaires obtenus par Participation MB pour orienter les décisions concernant le renouvellement des dix plans des programmes de gestion et l'avenir du recyclage au Manitoba.

Aperçu de la mobilisation

La mobilisation du public visait à donner un coup de pouce aux organismes de gestion en ce qui concerne les occasions d'améliorer les plans de gestion renouvelés. Environnement et du Changement climatique Manitoba a invité les membres du public, les municipalités, les fournisseurs de services, les organismes non gouvernementaux, l'industrie, le gouvernement fédéral et les organismes autochtones à participer aux activités de mobilisation. Le site Web associé à la mobilisation a été consulté à 445 reprises. Quinze intervenants, y compris des particuliers, des municipalités, le gouvernement fédéral et des organismes environnementaux, ont fourni des commentaires écrits entre le 23 mars et le 28 avril 2023. Les réponses ont démontré une perspective globalement positive à l'égard des programmes de gestion et de leur exploitation continue dans la province.

Ce que nous avons entendu

Environnement et du Changement climatique Manitoba a résumé par thème les commentaires recueillis tout au long de la période de mobilisation, comme suit :

Sensibilisation et mobilisation

Les commentaires ont indiqué qu'il était nécessaire d'accroître la mobilisation et la sensibilisation du public en adoptant des démarches ciblées pour les collectivités autochtones, du Nord, rurales, éloignées et relativement éloignées, ainsi que les communautés urbaines. Les intervenants ont recommandé que les documents de mobilisation soient faciles à comprendre et accessibles par voie électronique et en format imprimé, ce qui leur permettrait également d'être accessibles pour les collectivités ayant un accès limité à Internet. Les intervenants ont également souligné le besoin de diffuser des documents promotionnels sur la manutention et l'entreposage des produits désignés auprès des collectivités et des ménages où la collecte des produits désignés est peu fréquente.

Financement

Les intervenants ont exprimé l'importance d'offrir un soutien financier équitable aux centres de collecte municipaux dans le cadre des plans des programmes de gestion afin de réduire les coûts associés à la main-d'œuvre et à la manutention. Ce soutien est nécessaire pour couvrir des domaines comme le transport et l'élimination efficaces des déchets, la formation du personnel, la sensibilisation et la mobilisation du public, ainsi que l'amélioration continue des programmes et des installations.

Transparence et reddition de comptes

Les intervenants ont suggéré que les organismes de gestion améliorent leur transparence et leur reddition de comptes en effectuant des vérifications financières indépendantes et en les rendant publiques. Une autre recommandation consistait à accroître la diversité des conseils d'administration des organismes de gestion (p. ex., inclure davantage de membres issus des collectivités autochtones) afin d'assurer la représentation des besoins des parties prenantes, de répondre aux préoccupations et de trouver des solutions plus créatives. Les intervenants ont mentionné que le fait d'offrir un accès public à l'information relative à différentes catégories de déchets produits et aux résultats du réacheminement permettrait de renforcer la confiance à l'égard du succès des programmes de réacheminement des déchets.

Suivi du rendement et des données pour mesurer le succès des programmes

Les intervenants ont demandé des moyens de faire le suivi du rendement et des progrès pour mesurer le succès du réacheminement des déchets des organismes de gestion. On suggérait notamment que les organismes de gestion déterminent et définissent des cibles et des systèmes propres aux collectivités pour évaluer les activités de réacheminement des déchets et la participation à celles-ci. Un autre intervenant a suggéré de classer les collectivités dans différentes catégories (p. ex., urbaine, rurale, éloignée, autochtone et des Premières Nations) afin de favoriser un accès équitable aux services de réacheminement des déchets.

Partenariats entre les organismes de gestion, les collectivités et les tiers exploitants

Les intervenants ont souligné l'importance des partenariats entre les organismes de gestion au moment de partager le coût du transport des produits désignés et d'établir une méthode

coordonnée de réacheminement des déchets. L'aide d'un tiers entrepreneur pour surveiller ce qui arrive aux articles qui peuvent être recyclés pourrait contribuer à améliorer le taux de réacheminement. La mise sur pied d'un regroupement de l'ensemble des organismes de gestion exerçant leurs activités au Manitoba pourrait mettre l'accent sur les activités de réacheminement des déchets plutôt que sur les tâches administratives.

Élargissement des programmes

Les intervenants ont suggéré d'accroître l'accès aux programmes de gestion en offrant aux consommateurs l'occasion d'éliminer leurs déchets de façon pratique, y compris en allongeant la liste d'articles pouvant être recyclés et en ajoutant de nouvelles catégories de déchets comme les produits blancs, les petits et grands articles de maison, ainsi que d'autres catégories d'appareils électroniques. Cela comprendrait également l'élargissement des services de réacheminement des déchets à un plus grand nombre de collectivités des Premières Nations, du Nord, éloignées et relativement éloignées, ainsi que la tenue de collectes plus longues.

Prochaines étapes

Cette mobilisation du public a été une étape importante de l'amélioration des plans des programmes de gestion pour répondre aux besoins des collectivités et des parties prenantes touchées. Environnement et du Changement climatique Manitoba a utilisé les renseignements recueillis par l'intermédiaire de Participation MB pour formuler des recommandations aux organismes de gestion.

Énoncé d'offre active

La présente information est offerte dans un autre format sur demande par courriel à l'adresse stewardship-plans@gov.mb.ca.

Vous avez des questions?

Veillez communiquer avec stewardship-plans@gov.mb.ca.